

## Bulletin d'adhésion

Je soussigné (NOM, PRENOM)..... (FONCTION)  
 ....., agissant pour le compte de (NOM ENTREPRISE / BOUTIQUE)  
 ..... souhaite adhérer à l'association de management de centre-ville My Presqu'île\*.

Entreprise / Commerce

NOM DE L'ENTREPRISE OU DE LA BOUTIQUE :

APPELLATION COMMERCIALE :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TEL :

TEL PORTABLE DU RESPONSABLE :

E-MAIL :

SITE INTERNET :

Informations pour la facturation (si autre) :

Nom du responsable :

Adresse :

Code Postal et ville :

Téléphone :

E-mail :

J'atteste que l'ensemble des informations ci-dessus est exact et m'engage à faire part d'éventuels changements à My Presqu'île. J'accepte que My Presqu'île transmette à des tiers les coordonnées et informations de mon entreprise / ma boutique, dans le cadre de ses activités de promotion de la Presqu'île.

OUI NON

Date :

Mention « Lu et approuvé » :

Signature avec cachet :

GRILLE DE COTISATION 2018 / 2019

<b>Association de commerçants</b>	100 € HT / 120 € TTC
<b>Artisans, créateurs, galeries d'art</b>	200 € HT / 240 € TTC
<b>Commerces, petites entreprises de centre-ville, adhérent avec plusieurs boutiques ou établissements (cotisation par établissement)</b>	275 € HT / 330 € TTC
<b>Enseignes, franchises, succursales, chaînes d'envergure nationale ou internationale</b>	400 € HT / 480 € TTC
<b>Tarif spécial adhérents de la rue Gasparin (prise en charge animation et illuminations)</b>	500 € HT / 600 € TTC
<b>Activité tertiaire de service ou de conseil aux entreprises</b>	650 € HT / 780 € TTC
<b>Grands établissements et enseignes, agences immobilières</b>	1 800 € HT / 2 160 € TTC
<b>Grand groupes, grandes entreprises, banques</b>	2 500 € HT / 3 000 € TTC
<b>Grands groupes d'immobilier commercial, bailleurs</b>	5 000 € HT / 6 000 € TTC

\* Conformément aux statuts de l'association, la présente adhésion ne deviendra définitive qu'après encaissement de la cotisation.

En tant que membre de l'association, le représentant de l'entreprise peut exercer son droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle. Cette adhésion est valable un an, à compter de la date d'adhésion. Elle est tacitement reconductible, sauf volonté contraire de votre part, exprimée par courrier ou email. Le présent contrat est valable pour les successeurs ou ayant droit des sociétés signataires. Règlement par virement possible.

Les informations recueillies sont nécessaires au suivi de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.